



⑫

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

⑬ Numéro de dépôt: 92403502.5

⑮ Int. Cl.⁵: G04B 37/12, A44C 15/00

⑯ Date de dépôt: 21.12.92

⑭ Date de publication de la demande:
29.06.94 Bulletin 94/26

⑯ Demandeur: Schoenlaub, Georges-André
6 Avenue Doret
F-75016 Paris(FR)

⑯ Etats contractants désignés:
BE CH DE ES GB IT LI LU NL

⑯ Inventeur: Schoenlaub, Georges-André
6 Avenue Doret
F-75016 Paris(FR)

⑯ Mandataire: Rodhain, Claude et al
Cabinet Claude Rodhain
30, rue la Boétie
F-75008 Paris (FR)

⑯ Article d'horlogerie.

⑯ Il comporte une pastille odorante (4) faite d'un matériau poreux imbibé de parfum. La pastille est placée dans un logement (5) fermé par un couvercle (10). Des trous de diffusion du parfum (12) font communiquer le logement avec l'extérieur.

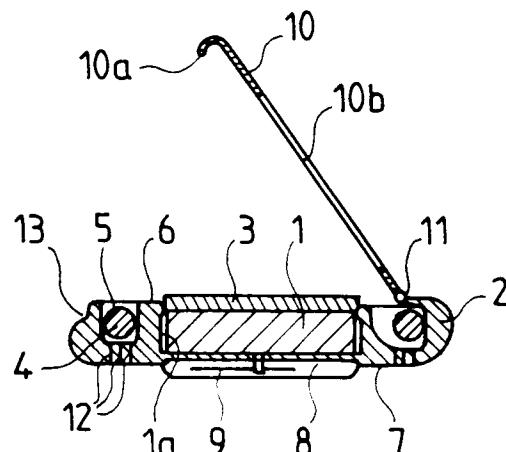


FIG. 2

La présente invention concerne un article d'horlogerie tel qu'une montre.

L'invention a notamment pour but de conférer à de tels objets un agrément supplémentaire en les rendant parfumés.

A cet effet, l'article conforme à l'invention est caractérisé en ce qu'il comporte au moins une pastille odorante faite d'un matériau de support poreux imbibé d'une solution parfumée, cette pastille étant placée dans un logement fermé qui est ménagé dans le corps ou l'habillage de l'article et qui communique avec l'extérieur par une pluralité de trous de diffusion du parfum.

Par "corps" on entend tout ce qui contient le mouvement de l'article d'horlogerie. Par "habillage" on entend tout autre élément destiné à protéger ou embellir l'article.

Le matériau de support constitutif de la pastille peut être du bois, par exemple du chêne.

Ce matériau de support peut être alternativement de la céramique ou bien une matière plastique poreuse, par exemple du polypropylène ou du polyuréthane.

On utilise avantageusement une pastille odorante de forme annulaire qui est placée dans un logement de forme correspondante ménagé dans le corps ou l'habillage de l'article. Dans le cas d'une montre-bracelet, ce logement est ménagé dans le boîtier de la montre sur la périphérie de ce dernier.

Au lieu d'une seule pastille odorante de forme annulaire, on peut utiliser plusieurs pastilles qui sont chacune placées dans un logement correspondant ménagé dans le corps ou l'habillage de l'article. Dans le cas d'une montre-bracelet ces logements sont répartis sur la périphérie dudit boîtier de montre.

Avantageusement, les logements prévus dans le corps d'un article d'horlogerie pour recevoir une pastille odorante sont chacun constitués par une cavité ménagée dans ledit corps et débouchant par la face du corps qui se trouve à l'opposé de la face avant du corps sur laquelle se trouve le cadran ou la cellule d'affichage de l'heure. Ces cavités sont fermées par un couvercle articulé sur le corps de l'article.

Selon une solution alternative, la pastille odorante peut être logée dans une capsule amovible dudit boîtier de montre.

D'autres caractéristiques et avantages de l'invention apparaîtront à la lecture de la description qui va suivre de plusieurs modes de réalisation de l'invention, description faite en regard des dessins annexés sur lesquels :

- La figure 1 est une vue partielle en plan de la face arrière d'une montre équipée conformément à l'invention;

- La figure 2 est une coupe selon le plan 2-2 de la figure 1;

- La figure 3 est une vue analogue à la figure 1, montrant un second mode de réalisation de l'invention;

- La figure 4 est une vue en coupe selon le plan 4-4 de la figure 3; et

- La figure 5 est une vue en plan d'une montre équipée selon un troisième mode de réalisation de l'invention.

La montre-bracelet représentée sur les figures 1 et 2 comprend un mouvement 1 logé dans une zone centrale d'un corps ou boîtier de forme générale circulaire 2. Comme il est connu, la cavité dans laquelle est logé le mouvement 1 est fermée par un fond amovible 3 qui n'est représenté que sur la figure 2.

Une pastille odorante de forme annulaire 4 est logée dans une cavité de forme correspondante 5 ménagée dans la périphérie du boîtier 2.

Comme on peut le voir sur les figures 1 et 2, la cavité 5 débouche par la face arrière 6 du boîtier 2. Cette face arrière 6 est adjacente au fond amovible 3. Elle est située à l'opposé de la face avant 7 du boîtier 2, cette face avant étant adjacente au cadran 8 et aux aiguilles 9 de la montre.

Un élément d'habillage tel qu'un couvercle 10 articulé en 11 sur le boîtier 2 assure la fermeture de la cavité 5 de manière à constituer pour la pastille odorante 4 un logement fermé qui ne communique avec l'extérieur que par des trous de diffusion du parfum 12 débouchant sur la face avant 7 du boîtier de montre.

Le maintien du couvercle 10 en position fermée est assuré par la coopération d'un ergot d'extrémité 10a avec un évidement de forme correspondante 13 prévu sur le boîtier 2 de la montre.

Le couvercle 10 est de forme annulaire car il comporte une ouverture circulaire 10b en son centre dont la forme et les dimensions correspondent à celles du fond amovible 3 de manière à permettre à ce fond 3 de pénétrer dans l'ouverture 10b lorsque le couvercle 10 est fermé.

Sur les figures 3 et 4 qui décrivent un deuxième mode de réalisation de l'invention, les éléments identiques ou analogues à ceux des figures 1 et 2 portent les mêmes références.

La montre-bracelet des figures 3 et 4 est de forme générale rectangulaire. Elle est équipée de deux pastilles odorantes 4a et 4b logées respectivement dans des cavités correspondantes 5a, 5b du boîtier 2.

Les pastilles odorantes 4a et 4b sont en forme de barrettes et elles sont disposées de part et d'autre du mouvement 1 de la montre.

Le mode de réalisation représenté sur les figures 3 et 4 ne diffère de celui des figures 1 et 2 que par la présence de deux pastilles odorantes 4a et

4b, par la forme en barrette de ces pastilles et par la forme générale rectangulaire de la montre.

La figure 5 représente une montre de poche qui est équipée conformément à l'invention d'une pastille odorante (non représentée) qui est logée dans une capsule 20 montée de façon amovible dans le boîtier 21 de la montre.

La capsule 20 est équipée sur sa face extérieure 20a de trous de diffusion de parfum 22.

La capsule 20 est par exemple fixée au boîtier 21 par clipsage.

L'invention ne se limite pas aux exemples de réalisation qui viennent d'être décrits, mais s'étend au contraire à toute variante restant dans le cadre de la définition donnée par les revendications annexées.

En particulier, la cavité 5 peut déboucher par la face avant du boîtier. Dans ce cas, le couvercle 10 comporte les trous de diffusion du parfum.

On peut également prévoir le logement de la pastille odorante dans un habillage de la montre, tel qu'un couvercle décoratif ayant en outre le rôle de protecteur du verre du cadran de la montre.

Selon un autre mode de réalisation, les pastilles odorantes pourraient se présenter sous forme de fins bâtonnets renforcés par un segment métallique, ces pastilles étant logées dans des trous de forme correspondante ménagés dans l'objet décoratif.

5

10

15

20

25

30

Revendications

1. Article d'horlogerie, comportant au moins une pastille odorante faite d'un matériau de support poreux imbibé d'une solution parfumée, cette pastille étant placée dans un logement fermé qui est ménagé dans le corps ou l'habillage de l'article et qui communique avec l'extérieur par une pluralité de trous de diffusion du parfum, caractérisé en ce que le matériau de support est du bois.

35

40

2. Article d'horlogerie selon la revendication 1, caractérisé en ce que ledit logement est constitué par une cavité du corps débouchant par la face de ce dernier situé à l'opposé des organes d'affichage de l'heure, et en ce que cette cavité est fermée par un élément d'habillage tel qu'un couvercle.

45

50

3. Article d'horlogerie selon la revendication 2, caractérisé en ce que ledit couvercle est articulé sur le corps.

55

4. Article d'horlogerie selon la revendication 1, caractérisé en ce que la pastille odorante est logée dans une capsule amovible.

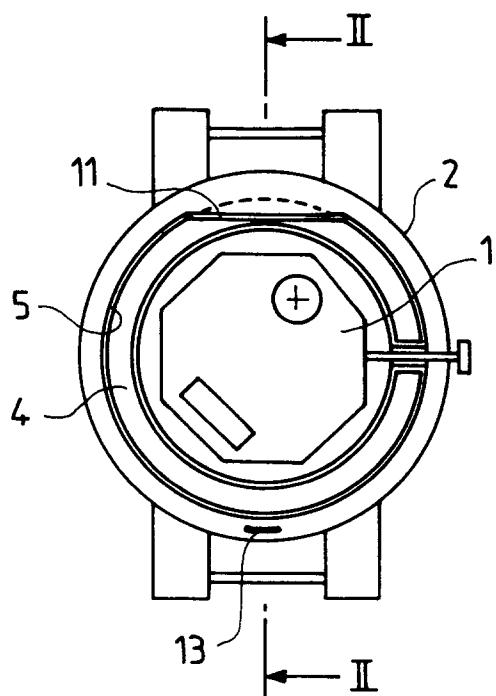


FIG. 1

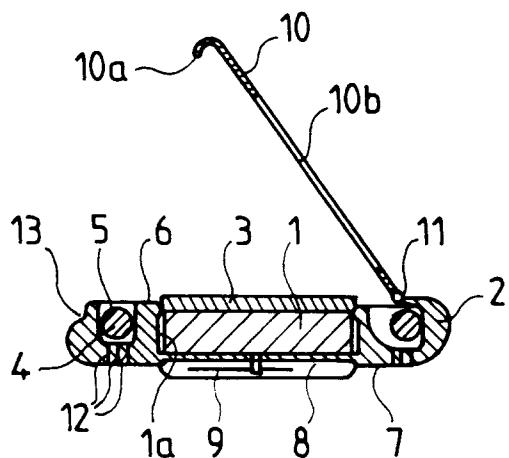


FIG. 2

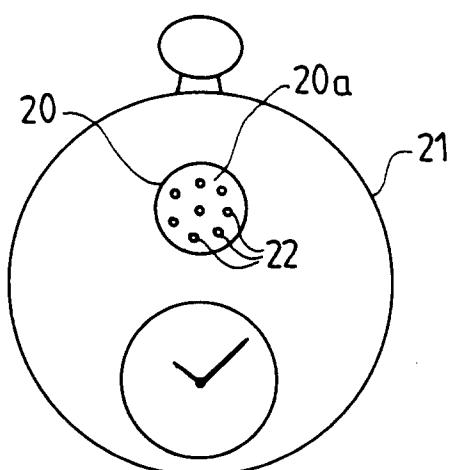


FIG. 5

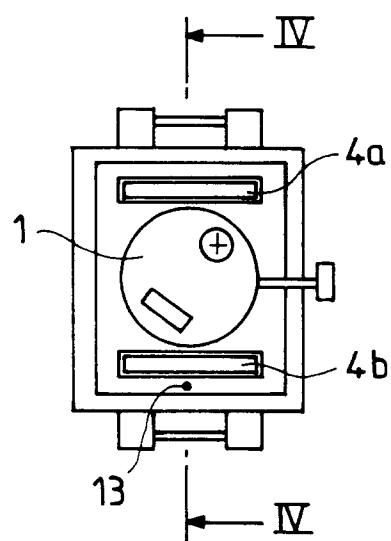


FIG. 3

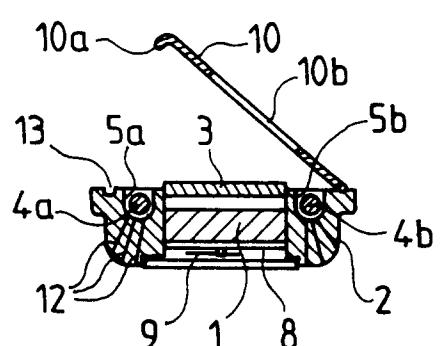


FIG. 4



Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande

EP 92 40 3502

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl.5)
Y	Week 7651, Derwent Publications Ltd., London, GB; AN 76-95111 & JP-A-51 125 704 (KOKANDO KK) * abrégé *	1	G04B37/12 A44C15/00
Y	EP-A-0 372 882 (LAM) * le document en entier *	1	
A	US-A-5 033 661 (BAUN) * colonne 1, ligne 24 - ligne 32 *	1	
A	CH-A-282 883 (LESPINAT) * page 3, ligne 60 - ligne 78 *	1-3	
A	CH-A-4 771 (BANDELIER) * le document en entier *	1-3	
A	FR-A-2 589 736 (BEUCHAT) * page 1, ligne 32 - page 3, ligne 4 *	1,4	
	-----		DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.5)
			G04B A44C
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche	Date d'achèvement de la recherche	Examinateur	
LA HAYE	29 JUILLET 1993	PINEAU A.	
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES			
X : particulièrement pertinent à lui seul	T : théorie ou principe à la base de l'invention		
Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie	E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date		
A : arrière-plan technologique	D : cité dans la demande		
O : divulgation non-écrite	L : cité pour d'autres raisons		
P : document intercalaire		
	& : membre de la même famille, document correspondant		